



EN BREF

LES JEUNES ET LA QUESTION FÉMININE

CONFÉRENCE Les Femmes socialistes neuchâteloises (FSN) donnent la parole aux jeunes lors d'un débat organisé au Musée d'histoire naturelle, le 8 avril à 19h. Dans le cadre des élections communales, la table ronde interpartis «Le féminisme largué? Etre une femme aujourd'hui» entend stimuler les jeunes à la réflexion sur l'évolution et la répartition des rôles entre les femmes et les hommes dans la société. Sept jeunes femmes actives en politique régionale interviendront au fil de la soirée devant un public qui sera certainement bien garni: le FSN a mis sur pied une large campagne d'information au sein de toutes les écoles du canton. L'entrée sera libre. JHI

HONNEUR À L'ANCIENNE «NOUVELLE GAUCHE»

DÉBAT Le Club 44 vous invite ce soir à 20h à une table ronde tout public qui souhaite se remémorer l'épopée de la Nouvelle gauche socialiste (NGS). Ce mouvement fondé il y a cinquante ans en marge de la social-démocratie et du communisme a activement participé à la vie politique neuchâteloise des années 1960. Il s'est notamment fait remarquer en obtenant des sièges aux législatifs de La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel et Fleurier et en occupant trois précieux sièges au Grand Conseil. La discussion de ce soir réunira d'anciennes personnalités politiques qui évoqueront leur parcours au sein de la NGS. Plusieurs membres du comité de rédaction du dernier numéro de *La Nouvelle revue neuchâteloise* consacré à l'aventure du mouvement seront également présents. JHI
Rens.: www.club44.ch

RAP ENGAGÉ SUR LA SCÈNE D'ESPACE NOIR

CONCERT Samedi, dès 21h, le Collectif Mary Read donnera à Espace Noir une leçon de hip-hop intègre. Invité dans le cadre du Festival Printemps 08 de Saint-Imier, ce groupe français est constitué de trois MC's – Mina, Nergal et Calavera – qui affirment s'éloigner radicalement des clichés actuels que véhicule le rap pour développer un discours de lutte enragé et conscientisé. Fascisme, sexisme, répression ou «simplement» l'état du monde: tels sont les thèmes qui inspirent leur «anarco-flow» rouge et noir. Révolutionnaire et explosif, le Festival se poursuit jusqu'au 25 avril 2008. JHI
Rens.: www.espacenoir.ch



Il aura fallu attendre 2007 pour que les étrangers obtiennent le droit d'éligibilité sur le plan communal. KEYSTONE

Les élections communales s'ouvrent enfin aux étrangers!

CIVISME • *Pugnace, la gauche a obtenu le droit d'éligibilité au plan communal pour les migrants. Qui le lui rendent bien.*

ISABELLE STUCKI

C'est un événement pour Neuchâtel, un canton pionnier en matière de politique migratoire et d'intégration des étrangers. A la fin de ce mois, la population se rendra aux urnes afin de renouveler les autorités communales. Pour la première fois, les étrangers bénéficiant d'un permis C seront dans la course!

A l'issue d'une histoire tourmentée, le droit d'éligibilité des migrants sur le plan communal est acquis depuis 2007 seulement. Pour ce faire, il aura fallu que tous les partis de gauche s'allient aux milieux associatifs et syndicaux. Même si, en terres neuchâteloises, le droit de vote des étrangers date du XIX^e siècle...

Depuis 1849, l'année qui a suivi l'avènement de la République, les étrangers ont en effet le droit de voter sur tout objet d'ordre communal. Pour que cette possibilité soit élargie à l'échelle cantonale, une motion a été déposée sur la table du Grand Conseil en 1970. Soutenue par le constitutionnaliste Jean-François Aubert, alors député libéral, tout comme par le socialiste Pierre Aubert, la motion trouvera un écho favorable auprès du Parlement.

C'était sans compter les pressions de l'extrême droite dans un climat tendu par la première initiative Schwar-

zenbach. La motion n'ayant alors pas abouti, le droit de vote des étrangers en matière cantonale sera discrètement glissé dans la Constitution, révisée en 2000.

«Pas de démocratie au rabais»

Quant au droit d'éligibilité des étrangers aux législatifs des communes, il avait été approuvé douze ans plus tôt par le Grand Conseil. Avant d'être combattu par le référendum de la droite dure représentée par l'Action nationale: en 1990, le souverain repoussera l'objet. Et il faudra attendre 2003 pour que les défenseurs de l'immigration reprennent leur bâton de pèlerin.

Intitulée «Pas de démocratie au rabais», l'initiative constitutionnelle populaire pour le droit d'éligibilité des immigrés et immigrées est alors lancée. Elle demande tant une éligibilité communale que cantonale et obtient sans peine le nombre de signatures requises.

En janvier 2007, l'initiative est présentée au Grand Conseil, en même temps qu'un contre-projet élaboré par le Conseil d'Etat. Ce dernier, propose que le droit d'éligibilité des étrangers soit introduit sur le plan communal exclusivement. Le Grand Conseil ap-

prouve le projet de loi du Gouvernement et décide de soumettre l'initiative au vote populaire.

La droite dure mise au tapis

Cette fois, c'est l'UDC et le Parti libéral qui lancent un référendum contre la loi. Cette dernière sera également soumise à l'approbation de la population. L'initiative «Pas de démocratie au rabais» sera refusée. Par contre, la loi sur l'éligibilité des étrangers en matière communale sera acceptée: un succès qui mettra la droite dure en échec, tant et si bien que les étrangères et étrangers vivant dans le canton recevront le droit d'éligibilité sur le plan communal en août 2007.

L'échiquier politique des élections communales à venir compte ainsi un nombre intéressant de candidates et de candidats étrangers. Dans les trois villes, aucun d'entre eux ne vise une place à l'exécutif. Par contre, ils sont 9 sur 110 à briguer un siège au législatif de La Chaux-de-Fonds.

Au Locle, parmi les 69 candidats, on compte 5 étrangers, tandis qu'à Neuchâtel, un 15% des candidats sont titulaires d'un permis C. Le choix de ces derniers s'est avantageusement porté vers les listes des partis qui les ont défendus. A savoir, vers la gauche. I

VIOLENCES

Une journée d'information pour les migrantes

Violences conjugales, mariages forcés, mutilations génitales auprès des femmes migrantes: ces problématiques seront débattues lors d'une grande journée d'information qui se tiendra jeudi prochain à La Chaux-de-Fonds.

Organisée par la commission migrations féminines de la Communauté de travail pour l'intégration des étrangers (CTIE), cette première rencontre entend donner la parole aux victimes et aux personnes concernées par ce type de violences. En informant les migrants et les migrantes, les organisateurs espèrent qu'une discussion s'ouvrira. Dès lors, il serait possible de mieux mesurer l'ampleur du problème dans le canton et de mettre éventuellement en œuvre des actions de lutte, suggère Thomas Facchinetti, délégué cantonal aux étrangers.

Malgré des statistiques floues, le président de la CTIE, Claude Bernoulli estime que les mutilations génitales et les mariages forcés sont rares dans le canton. La CTIE ne minimise pas pour autant le problème. «Chaque atteinte en est une de trop», précise M. Bernoulli.

Josiane Jemmely, présidente de la commission migrations féminines et instigatrice de la journée se réjouit de l'enthousiasme qu'ont manifesté les communautés étrangères à venir témoigner et partager leurs expériences. A en croire la présidente, les tabous que représentent ces pratiques n'en sont plus véritablement pour les migrants.

M^{me} Jemmely pense qu'il est temps de se demander comment approcher cette problématique et de mettre sur pied des mesures adéquates de prévention et de prise en charge des victimes. Il s'agit avant tout d'aider les femmes violentées à surmonter leur malaise plutôt que de les stigmatiser. A noter que la CTIE travaille déjà à l'élaboration d'un programme d'information sur les mariages forcés dans les écoles neuchâteloises.

Josiane Jemmely ajoute que les femmes migrantes ne sont pas plus victimes de violences conjugales que les femmes suisses. En effet, une femme sur cinq est concernée par ce type de violence, qu'elle soit suisse ou migrante. JHI

Le 10 avril 2008 dès 13h30. Association des travailleurs portugais, rue de l'Hôtel de-Ville 101b, la Chaux-de-Fonds. Renseignements au 032 889 74 42.

«L'éligibilité des migrants, c'est de l'oxygène pour la démocratie»

VOTATION • *Fondé en 1990, le Service du délégué aux étrangers (SDE) veille à la bonne intégration des migrantes et migrants du canton.*

Délégué cantonal aux étrangers, Thomas Facchinetti se réjouit que les migrantes et migrants du canton de Neuchâtel soient enfin sur les listes électorales communales. A ses yeux, cette nouveauté représente un ballon d'air frais pour la démocratie. Entretien.

Que représente pour le canton l'inscription d'étrangers sur les listes des élections communales?

Thomas Facchinetti: Neuchâtel s'apprête à vivre un moment historique. Car la possibilité pour les étrangers d'être élus dans les législatifs et exécutifs communaux est un beau gain démocratique. De plus, il est cohérent que le droit de vote soit enfin assorti de celui d'éligibilité.

Il semble que les étrangers utilisent peu leur droit de vote. Comment les encouragez-vous à se rendre aux urnes et à se mettre en liste?

A Neuchâtel, et en Suisse comme dans la plupart des pays européens, le taux de participation des étrangers aux votations augmente proportionnellement à l'importance de leurs droits civiques. Autrement dit, plus les droits sont limités, moins l'intérêt est grand de les utiliser. Quand les étrangers ont pu se prononcer sur des objets cantonaux, nous avons observé une extension de leur participation. Par ailleurs, le fait que des étrangers puissent être en liste aura probablement un effet attractif et mobilisateur.

A Neuchâtel, nous pensons qu'il est extrêmement important que les com-

munautés étrangères participent à la vie économique, sociale, culturelle et politique de leur canton. Nous organisons des cours de connaissance civique qui permettent aux nouveaux venus de se familiariser avec les institutions suisses et neuchâteloises. Dans les trois villes, avant les élections communales, nous proposons des séances d'information pour les responsables d'associations qui relaieront auprès des leurs les savoirs acquis sur les possibilités de cumul, de panachages et autres aspects techniques des votations.

Dans les villes, aucun étranger n'est candidat à l'exécutif...

Dans les villes, les politiques sont professionnels. Les enjeux sont donc grands. Certains migrants sont par contre candi-

dats à l'exécutif de plus petites communes. D'autre part, il s'agit d'une première. Laissons le temps faire son œuvre.

Certains partis utilisent-ils des candidats migrants pour redorer leur blason?

Difficile de juger! J'espère que ce n'est pas le cas. Quoiqu'il en soit, les personnes qui votent discernent fort bien les candidats alibis. Je pense plutôt que les partis peinant à trouver des candidats profitent de ce bassin électoral élargi pour recruter. Mais surtout, les partis politiques ont compris que l'électorat étranger est pluraliste: on aurait tort de se couper de cette partie de la population.

Quels changements attendez-vous en cas d'élection de migrantes et de migrants?

Le changement le plus important réside dans la meilleure représentation d'une partie de la population. Certaines sensibilités pourront être mieux exprimées. Ce qui est sain pour la démocratie. Même si, dans les partis politiques, on trouve déjà beaucoup de descendants d'immigrés.

A quand le droit d'éligibilité à l'échelle cantonale?

Comme les étrangers bénéficient du droit de vote au niveau cantonal, il serait logique qu'ils puissent être élus dans des instances cantonales. Il faudra attendre encore quelque temps, car le gouvernement privilégie la prudence politique.

PROPOS RECUEILLIS PAR ISI